

Formalités

Important : tout passager français, européen ou ressortissant d'un pays membre de l'Espace Economique Européen a l'obligation de présenter, à chaque embarquement, une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport), selon les conditions suivantes :

Antilles

Pour les ressortissants français, passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité.

Cap Vert

Pour les ressortissants français, passeport valide 6 mois après la date de retour. Visa obligatoire y compris pour les bébés : 25€ à ce jour, non remboursable si émis. Aucune vaccination obligatoire.

Chypre

R ressortissants de l'Union Européenne : carte d'identité ou passeport en cours de validité (bébés et mineurs : voir conditions de vente, pages 311-312 de la brochure été 2016). Pas de visas ni de vaccin Nécessaires.

Grèce

R ressortissants de l'Union Européenne : carte d'identité ou passeport en cours de validité (bébés et mineurs : voir conditions de vente, pages 311-312 de la brochure été 2016).

Italie & Sicile

R ressortissants de l'Union Européenne : carte d'identité ou passeport en cours de validité (voir conditions de vente, page 312 de la brochure été 2016).

Kenya & Tanzanie

Pour les ressortissants français :

- passeport valide 6 mois après la date de retour (et disposant d'au moins 2 pages libres pour le Kenya).
- visas obligatoires quel que soit l'âge :
 - **Kenya** : visa payant à partir de 16 ans, délivré en ligne avant le départ ou sur place (env. 50 USD, à régler à l'arrivée).
 - **Tanzanie** : visa payant délivré à l'arrivée (50 USD, dollars américains postérieurs à 2006 impératifs). Vaccin contre la fièvre jaune obligatoire (pour tous).

Madagascar

Pour les ressortissants français :

- passeport valide plus de 6 mois après le retour.
- visa de tourisme obligatoire : env. 25 2 (ou 80 000 Ar) à régler sur place à l'arrivée.
- aucun vaccin obligatoire pour les passagers en provenance d'Europe mais il est recommandé d'être à jour dans ses vaccins. Traitement antipaludéen recommandé selon les régions.

Madère

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité pour les ressortissants européens. Pas de visa ni vaccin nécessaires.

Malte

Carte d'identité ou passeport en cours de validité pour les ressortissants français. Pas de visa ni de vaccin nécessaires.

Portugal

R ressortissants de l'Union Européenne : carte d'identité ou passeport en cours de validité (voir conditions de vente, page 312 de la brochure été 2016).

République Dominicaine

Passeport valable 6 mois après la date du retour. Carte de tourisme (env. 10 USD) à régler avant le départ ; taxe de sortie du territoire (env. 20 USD) à régler sur place en espèces pour tout voyage avec retour jusqu'au 18/11/2016 inclus, et 20 2 à régler à la réservation pour tout voyage avec retour à compter du 19/11/2016. Aucune vaccination exigée.

Réunion & Maurice

Pour les ressortissants français :

- **La Réunion** : passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité.
- **Île Maurice** : passeport valable au-delà de la date de retour.

São Tomé

- passeport valide 6 mois après le retour.
- Visa de tourisme : à compter du 20/8/15, pas de visa pour les séjours de moins de 15 jours pour les ressortissants de l'U.E, et pays de la communauté lusophone. Autres nationalités et autres durées, consulter le consulat de Marseille (111 rue du Cdt Rolland, 13008 Marseille - 04 91 37 58 02 - contact@sao-tome.st) ou de Paris (123, rue du Château, 92100 Boulogne Billancourt - 01 41 10 08 54)
- contact@saotomeprincipe.fr / www.sao-tome.st

- taxe de sortie du territoire : 20 2 / adulte et 102 / enfant de 2 à moins de 12 ans (ou équivalence en Dobras) à payer sur place, en espèces (appoint conseillé).
 - aucun vaccin obligatoire pour les passagers en provenance d'Europe.
- Traitement antipaludéen recommandé.

Les ressortissants étrangers doivent consulter le consulat de la destination choisie et doivent accomplir, à leur charge, toute formalité spécifique les concernant. Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol faute de présenter les documents exigés (passeport, carte d'identité, visas, etc.) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

Informations, sécurité et conditions sanitaires : consultez le site www.diplomatie.gouv.fr, rubrique « conseils aux voyageurs ». Dans tous les cas, l'accomplissement et le paiement des formalités incombent au client, sauf indication contraire de la part d'Héliades.